

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **10 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLETT, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 19

OBJET : Billetterie spectacles : mise en place du paiement en ligne

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 28 avril 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 avril 2021.

Actuellement le règlement des places de spectacles se fait en espèces, par chèque ou en carte bancaire (instauré en 2017 avec l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds).

Pour la saison 2021-2022, il est proposé de mettre en place une billetterie en ligne et donc un paiement en ligne par le biais de la DGFIP. Pour cette mise en place, sont nécessaires :

- une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales par PayFip Régie, signée avec la Commune de Riom ;
- un formulaire d'adhésion pour permettre au régisseur de dépenses et de recettes d'encaisser par internet via Pay Fip les factures émises par la régie ;
- une mise en place de la page d'accueil du site par le prestataire Ma Place pour la billetterie Simple Clic ;
- une formation d'une demi-journée pour le régisseur de recettes.

Afin de mettre en place ce système de paiement, il convient de procéder à une modification de l'arrêté de la régie de recettes et autoriser la création du mode de paiement par internet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à la création du mode de paiement en ligne, et approuver la convention d'adhésion, en autorisant le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL